



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 09-130722

Maîtrise foncière de la parcelle AT 250 (p) et AT 247 (p)
appartenant à Monsieur GERMAIN Frédéric Marcel /
Validation de l'acquisition

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 06 juillet 2022 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **TREIZE JUILLET** à
DIX-SEPT HEURE SIX MINUTES le Conseil
Municipal de La Plaine des Palmistes dûment
convouqué par Monsieur le Maire s'est assemblé
au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE
1^{ère} adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR
6^{ème} adjoint – Marie-Hélène THIBURCE 7^{ème}
adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale
– Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline
CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER
conseiller municipal – Sabrina HOARAU
conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller
municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal –
Victorien JUSTINE conseiller municipal – Marie
Émilie NALEM conseillère municipale – BOYER
Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER
conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-
LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE
conseillère municipale – Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

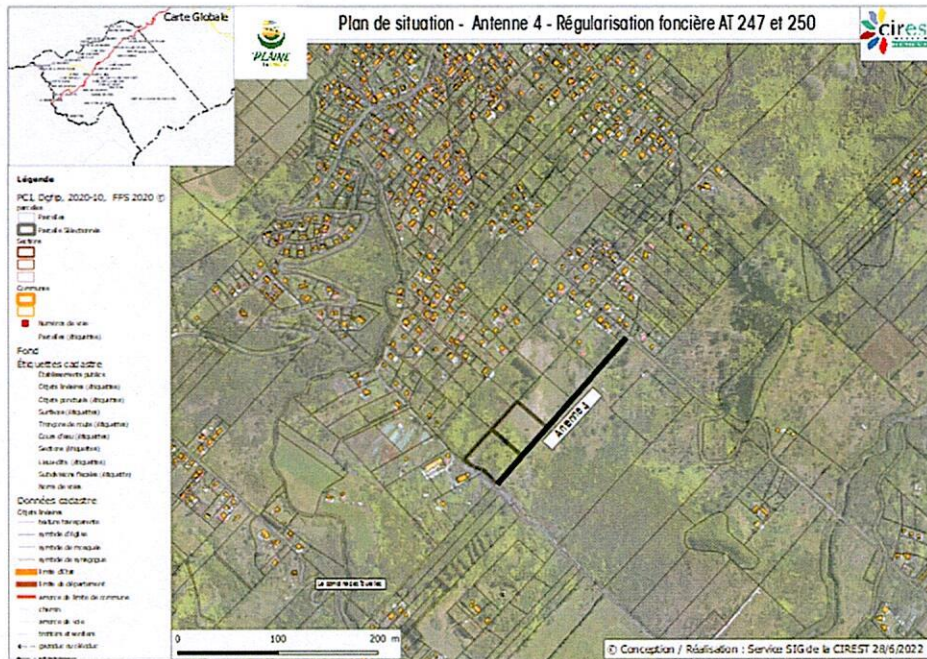
ABSENT(S) : Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint —
Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal —
Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller
municipal – Mélissa MOGALIA conseillère
municipale

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère
municipale à Sonia ALBUFFY – Marie-Lourdes
VÉLIA conseillère municipale à Mylène
MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Elisabeth BAGNY
conseillère municipale à Gina DALLEAU 5^{ème}
adjointe – Sophie ARZAL conseillère municipale à
BOYER Yannick conseiller municipal

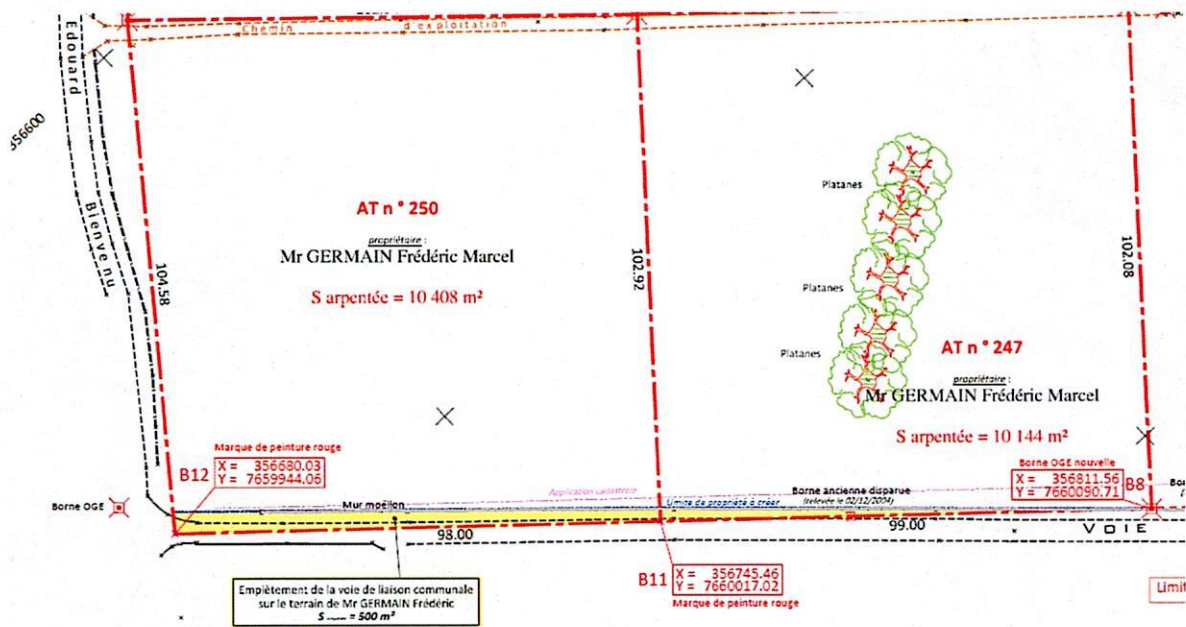
Affaire 09-130722

Maîtrise foncière de la parcelle AT 250 (p) et AT 247 (p) appartenant à Monsieur GERMAIN Frédéric Marcel / Validation de l'acquisition

Dans le cadre de la continuité du projet d'aménagement de la ligne 3500 et de ses quatre antennes, la Commune souhaite régulariser l'empiètement sur les parcelles AT 250 et AT 247, appartenant à Monsieur GERMAIN Frédéric Marcel, pour une emprise totale de 500 m².



Une négociation a eu lieu avec Monsieur GERMAIN Frédéric Marcel et il a été proposé en contrepartie de cette cession à la Commune la réalisation d'une clôture le long de la voie.



Projet de division des parcelles

Une négociation a eu lieu avec Monsieur GERMAIN et il a été proposé en contrepartie de cette cession à la Commune de réaliser une clôture simple torsion de 1,5 mètre de hauteur le long de la voie communale. Le coût de ces travaux sont évalués à ce jour à environ 3 000.00 €. Celui-ci a donné son accord.

Accusé de réception en préfecture
974-219740085-20220713-DCM09-130722-DE
Date de publication en préfecture : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la régularisation foncière en faisant l'acquisition de la parcelle AT 250 (p) et AT 247 (p) d'une superficie totale de 500 m² en contrepartie de la réalisation des travaux précités, les frais notariaux et de géomètre restant à la charge de la Commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport
- **VALIDE** l'acquisition des parcelles AT 250 (en partie) et AT 247 (en partie) d'une surface de totale de 500 m² à 3 000.00 €, ce qui correspond aux travaux projetés : réalisation d'une clôture,
- **CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire



Johnny PAYET

